

<https://www.paris-normandie.fr/id440682/article/2023-08-16/mort-du-principal-dun-college-...>

Par Paris-Normandie

11 min read

Mort du principal d'un collège à Lisieux : ce qu'il faut retenir de la conférence de presse

Le Procureur de la République de Caen, Joël Garrigue, a tenu un point presse mercredi 16 août 2023 concernant la mort suspecte de Stéphane Vitel, le proviseur retrouvé mort vendredi dans son collège de Pierre-Simon-de-Laplace, à Lisieux.



Le Procureur de la République de Caen a tenu un point presse mercredi 16 août 2023 - Photo AFP

Publié: 16 Août 2023 à 19h19 Temps de lecture: 3 min

Le Procureur de la République de Caen, Joël Garrigue, a dévoilé de nouveaux éléments concernant l'affaire Stéphane Vitel, le principal du collège Pierre-Simon-de-Laplace à Lisieux, retrouvé mort dans son établissement avant de partir en vacances avec sa famille.

Il a tenu un point presse mercredi 16 août à partir de 18h30, à Caen.

Une pathologie cardiaque ancienne non-traitée

Le Procureur de la République a rappelé les faits : vendredi 11 août 2023, Stéphane Vitel, alors qu'il partait en vacances avec sa famille, a été avisé de l'alerte intrusion dans son collège à 5h59. Il a décidé d'y faire un détour pour couper le système d'alarme, à 6h34.

Quelques minutes plus tard, sa fille l'a retrouvé inanimé dans le hall du bâtiment administratif.

D'après les premières constatations, la police a relevé une trace d'effraction « *mais pas de désordre* ». L'autopsie, elle, « *ne permet pas d'avoir de certitude sur les causes du décès* ». Mais la présence d'une tierce personne n'est pour le moment « *pas exclue* ».

« Les médecins légistes estiment que les lésions cutanées assez légères et le traumatisme crânien ne sont pas à l'origine du décès. Un œdème pulmonaire et une pathologie cardiaque ont été repérés par les légistes, ajoute le Procureur. Une pathologie cardiaque ancienne qui n'était pas traitée ».

Des examens plus approfondis sont en cours. Joël Garrigue n'a pas dévoilé la date des résultats.

« L'autopsie étant terminée, le corps du principal va pouvoir être rendu à ses proches », souligne-t-il.

Deux jeunes interpellés

Mercredi 16 août, deux jeunes, âgés de 17 et 19 ans, ont été interpellés. Ils ont reconnu s'être introduits dans l'établissement mais « *les éléments de téléphonie nous montrent*

qu'ils (les deux jeunes interpellés) n'étaient plus dans le collège à 6 h 30 ».

Ces deux jeunes, sans casier judiciaire, devaient être mis en examen pour « *intrusion dans l'enceinte d'un établissement scolaire* » et « *dégradation en réunion de biens d'utilité publique* ». Ils devraient être placés sous contrôle judiciaire, selon le parquet.

Les deux jeunes avaient passé une soirée alcoolisée et l'un d'entre eux est un ancien élève du collège. « *Rien ne me permet de dire qu'ils souhaitaient commettre un cambriolage* », ajoute Joël Garrigue.

« *Selon leurs déclarations, ils (...) disent avoir entendu du bruit* » dans le collège et sont « *partis très rapidement à la suite du déclenchement de l'alarme du collège* », selon le procureur.

Lire aussi

Entre les averses, les agriculteurs normands bouclent tant bien que mal la moisson des blés

Un nourrisson accueilli au CHU de Rouen faute de lit dans les hôpitaux parisiens

Rentrée scolaire et inflation : les familles normandes en quête d'économies

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Enquête Justice, droits et liberté](#) [Mort Lisieux \(Calvados\)](#)

A lire aussi